

Les **Cahiers** de la   
**DRJSCS**

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Midi-Pyrénées

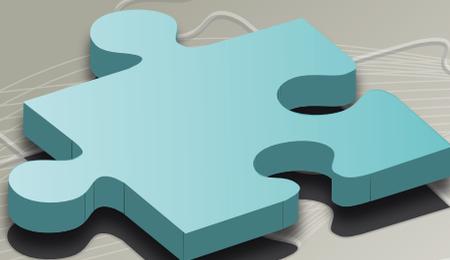
Regard sur la vie associative  
en Midi-Pyrénées

Jeunesse

Sports

Cohésion sociale

Formations métiers



# Regard sur la vie associative en Midi-Pyrénées

*Les associations sont présentes dans divers domaines de notre vie quotidienne. Des activités périscolaires aux structures d'accueil d'urgence aux personnes en détresse, en passant par les foyers de jeunes travailleurs, l'aide à domicile pour les personnes âgées dépendantes, les clubs sportifs, les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) ou la défense d'une cause d'intérêt général... la liste est loin d'être exhaustive. La vie associative reflète l'initiative citoyenne et la volonté d'engagement de femmes et d'hommes au service de l'action collective et de la cohésion sociale.*

*En 2012, le nombre d'associations en activité se situe entre 66 000 et 68 000 en Midi-Pyrénées. Avec 1 100 000 adhérents — soit près de 40 % des midi-pyrénéens — et environ 580 000 bénévoles, le dynamisme de l'initiative associative dans la région se confirme. En 2012, près de 3 600 nouvelles associations ont vu le jour, ce qui place Midi-Pyrénées en troisième position des régions métropolitaines pour le nombre de créations d'associations pour 1 000 habitants.*

*Le tissu associatif régional est constitué majoritairement de petites entités puisque 45 % des associations ont moins de 50 adhérents. Parallèlement, la très grande majorité d'entre elles (85 %) s'appuie uniquement sur l'activité bénévole pour réaliser leur projet.*

*En outre, les 15 % d'associations employeuses jouent un rôle significatif sur le plan économique régional : fin 2010, 91 000 salariés travaillent au sein d'associations (75 000 emplois en équivalent temps plein), soit 12,8 % de l'emploi salarié privé régional.*

## Le paysage associatif en Midi-Pyrénées

En 2012, le nombre d'associations en activité en Midi-Pyrénées se situe entre 66 000 et 68 000<sup>1</sup>. Au niveau national, l'estimation est de l'ordre de 1 300 000 associations en activité.

Elles se caractérisent par leur petite taille : 45 % d'entre elles ont moins de 50 adhérents (cf. Graphe 1) et par leur aire d'intervention essentiellement locale (une ou plusieurs communes) pour 63 % d'entre elles.

Comme au niveau national, en Midi-Pyrénées la très grande majorité des associations (85 %) s'appuie uniquement sur l'activité bénévole pour réaliser

leurs projets (cf. Graphe 2). Les associations de la région paraissent être davantage affiliées à des réseaux (notamment des fédérations) : 62 % déclarent adhérer à un réseau contre 54 % dans les autres régions.

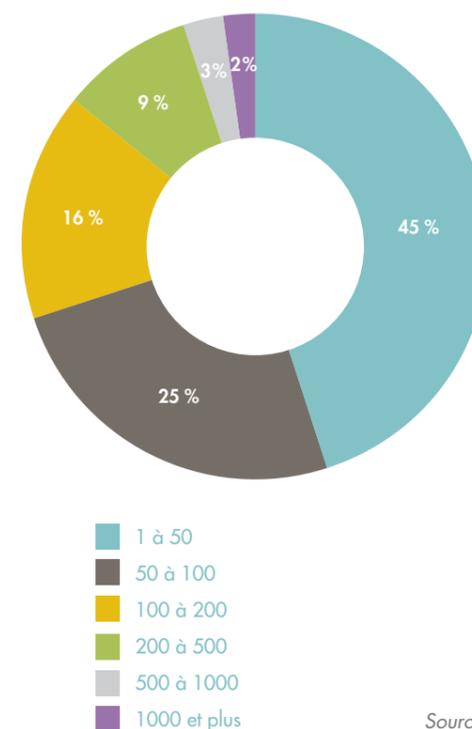
Sur l'ensemble des associations, les 15 % d'associations employeuses peuvent recourir de façon occasionnelle ou régulière à l'emploi salarié. Elles représentent près de 10 200 associations dans la région, soit 10 % des établissements privés employeurs.

L'estimation du nombre d'adhérents à des associations en Midi-Pyrénées est de l'ordre de 1 100 000 personnes<sup>2</sup>, soit près de 40 % des midi-pyrénéens.

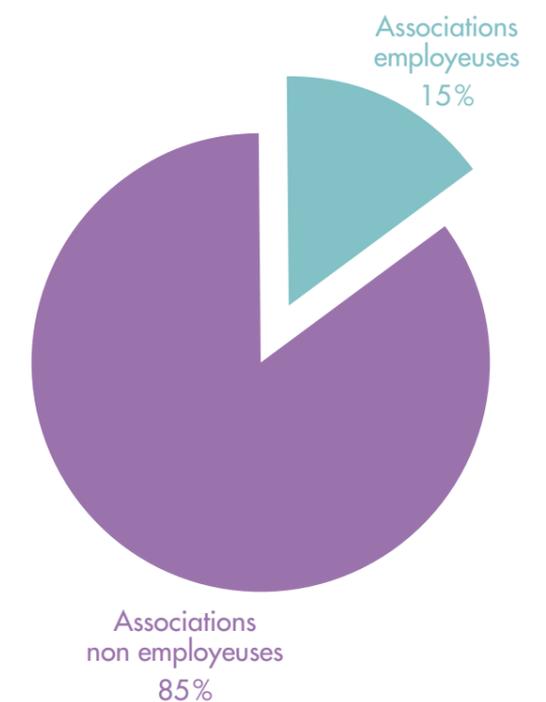
<sup>1</sup> Estimation DRJSCS à partir des travaux de Recherches & Solidarités croisés avec l'enquête CNRS-CES 2012. En effet, le nombre d'associations vivantes est difficile à estimer avec précision car si la date de naissance d'une association est enregistrée, celle de fin d'activité ou de mise en sommeil n'est généralement pas connue.

<sup>2</sup> Estimation sans doubles comptes (un même individu pouvant être adhérent à plusieurs associations). Estimation DRJSCS par recouplement des sources disponibles.

Graphe 1  
Répartition des associations de Midi-Pyrénées selon le nombre d'adhérents



Graphe 2  
Part des associations employeuses en Midi-Pyrénées



Source : Enquête CNRS-CES 2012

## Encadré 1

### Les principales sources de données utilisées

Les principales sources de données utilisées dans la publication sont les suivantes :

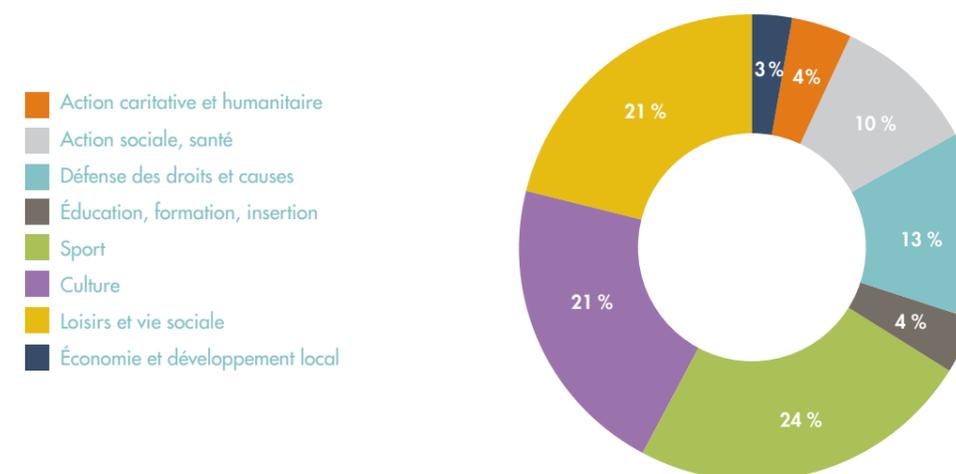
- Les tableaux issus d'une exploitation pour la région Midi-Pyrénées de l'enquête nationale **CNRS Centre d'Économie de la Sorbonne (CES) 2012 « L'état des associations en 2011 »**. Les traitements (redressements et extrapolations) ont été effectués par Viviane Tchernonog, chercheur au CNRS à partir des réponses de 541 associations midi-pyrénéennes, soit 7% de l'échantillon national. Ces tableaux permettent de fournir des données en structure uniquement et à un niveau régional, la taille de l'échantillon n'autorisant pas d'estimations quantitatives et des données à un niveau infra-régional. La précédente enquête de ce type date de 2007.
- La source **Journal Officiel** permet d'extraire le nombre de créations d'associations par département répertoriées dans le RNA (Répertoire national des associations) : [www.journal-officiel.gouv.fr/association/](http://www.journal-officiel.gouv.fr/association/)
- La source **Insee CLAP** (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) est un système d'information qui fournit des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations. Son référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du Répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Les données sur l'emploi salarié résultent de la mise en cohérence de différentes sources : les déclarations annuelles de données sociales (DADS), les bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Urssaf (Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et des allocations familiales), les données de la mutualité sociale agricole (MSA) en complément des données des Urssaf pour les secteurs d'activité en lien avec l'agriculture et le système d'information sur les agents de l'État.
- La source **Insee DADS** (Déclaration Annuelle de Données Sociales) est utilisée pour l'analyse en termes de structures des emplois sur des indicateurs absents de la source CLAP (CSP, types de contrat de travail, de condition d'emploi...).

Les données CLAP et DADS au 31/12/2009 et au 31/12/2010 ont été mises à disposition de la DRJSCS par l'**Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire** de la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) Midi-Pyrénées.

- Divers travaux de **Recherches & Solidarités** (réseau associatif d'experts, au service de toutes les formes de solidarité qui travaille en coopération avec de multiples partenaires, institutionnels, associatifs et privés).

## Graphe 3

### Répartition des associations en France selon le secteur d'activité



Source : Enquête CNRS-CES 2012

Au niveau national, les associations sportives, culturelles et de loisirs dominent le paysage associatif puisqu'elles rassemblent les deux tiers de l'ensemble des associations. Viennent ensuite la défense des droits et des causes, et l'action sociale-santé qui représentent respectivement 13% et 10% de l'activité des associations (cf. Graphe 3).

En Midi-Pyrénées, on observe — comme lors de la précédente enquête de 2007 — une surreprésentation du secteur sportif qui inclut également la chasse et la pêche. L'étendue et la structure du territoire régional, notamment l'importance des zones favo-

rables aux activités de pleine nature, peuvent expliquer cette surreprésentation.

La répartition par secteurs d'activité varie selon les types d'associations (employeuses ou non). Ainsi, les domaines du médico-social et de la formation-insertion regroupent respectivement 21% et 9% des associations employeuses contre seulement 9% et 3% des non employeuses. Inversement, le domaine de la défense des droits et des causes représente 15% des associations sans salarié contre 4% des associations employeuses.

## Le dynamisme des créations d'associations en Midi-Pyrénées sur la dernière décennie

Tableau 1

Les créations d'associations dans les départements en 2012

Département	Nombre de créations en 2012	Nombre de créations pour 1 000 habitants en 2012
Ariège	216	1,40
Aveyron	292	1,04
Haute-Garonne	1 613	1,28
Gers	229	1,20
Lot	252	1,42
Hautes-Pyrénées	277	1,19
Tarn	456	1,20
Tarn et Garonne	257	1,05
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>3 592</b>	<b>1,23</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>62 774</b>	<b>0,99</b>

Source : Journal officiel

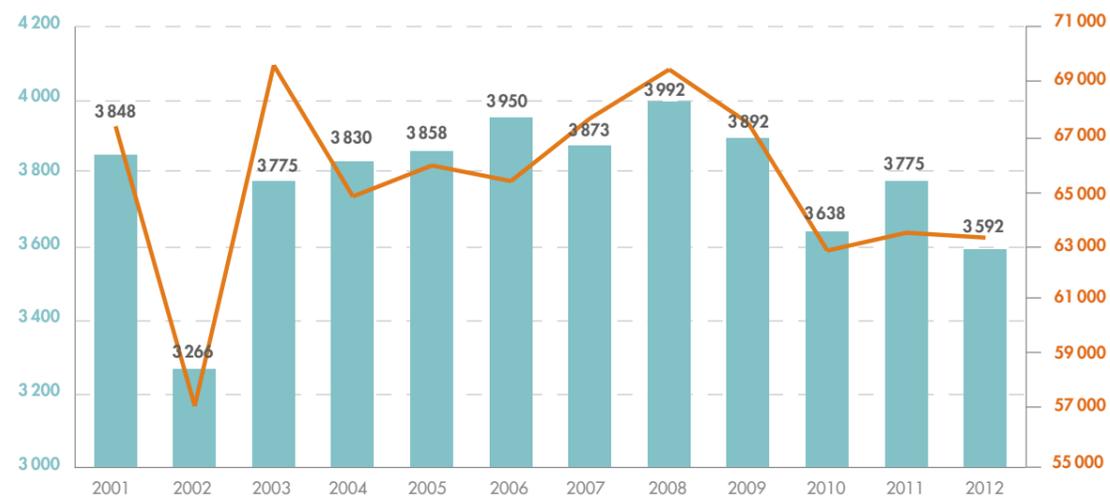
En 2012, près de 3 600 nouvelles associations ont vu le jour en Midi-Pyrénées. Ce chiffre est globalement en baisse depuis 2009 (- 2,6% de variation annuelle moyenne entre 2009 et 2012) comme au niveau national d'ailleurs, alors qu'entre 2001 et 2009, le nombre de créations annuelles était de l'ordre de 3 800 par an (cf. Graphe 4).

L'intensité des créations d'associations ne peut être appréciée qu'en rapportant le niveau des créations à la population. En 2012, le taux de création d'associations pour 1000 habitants s'élève à 1,23 pour Midi-Pyrénées, il est significativement supérieur à la moyenne nationale qui s'établit à 0,99 (cf. Tableau 1). Au sein de la région, les départements les plus dynamiques en matière de créations d'associations sont le Lot et l'Ariège, la Haute-Garonne n'arrivant qu'en troisième position. Néanmoins, tous les départements de la région se situent au dessus de la moyenne nationale.

Midi-Pyrénées arrive ainsi en troisième position parmi les régions métropolitaines (après la Corse et le Languedoc-Roussillon) pour le taux de création d'associations, ce qui traduit un certain dynamisme de l'initiative associative dans la région (cf. Graphe 5).

## Graphe 4

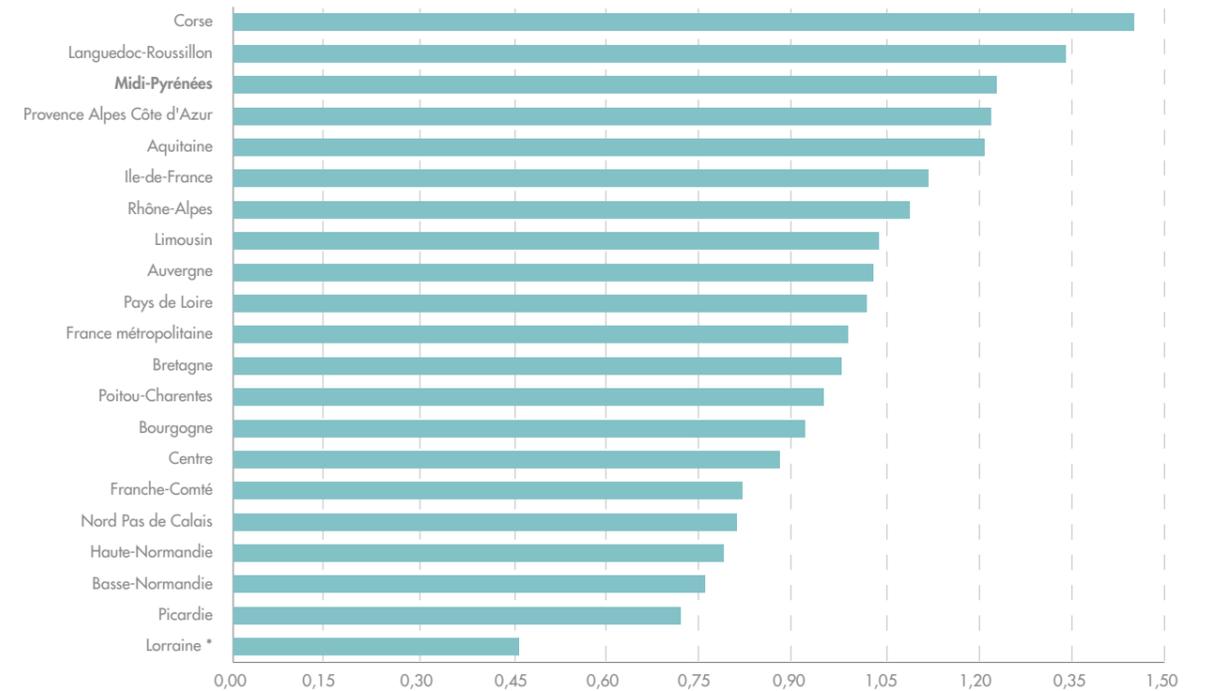
Évolution du nombre de créations d'associations en Midi-Pyrénées depuis 2001 et comparaison avec la tendance nationale



Source : Journal officiel

## Graphe 5

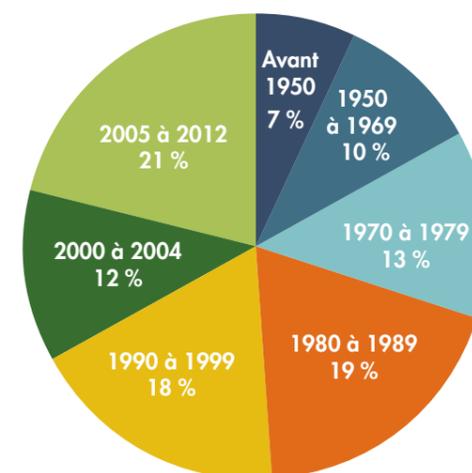
Classement des régions selon le taux de création d'associations en 2012 (nombre de créations pour 1000 habitants)



\* Les associations du département de la Moselle ainsi que celles de la région Alsace ne figurent pas sur ce graphique car elles n'obéissent pas aux mêmes règles de déclaration.

## Graphe 6

Répartition des associations de Midi-Pyrénées selon l'année de création



Les créations d'associations contribuent au renouvellement du secteur associatif. Ainsi, d'après la dernière enquête CNRS-CES, un tiers des associations midi-pyrénéennes vivantes en 2011 sont créées depuis 2000, dont deux sur dix depuis 2005 seulement (cf. Graphe 6). L'année 1990 est l'année médiane pour l'ancienneté des associations de la région : la moitié des associations actives en 2011 ont plus de 20 ans d'existence.

Source : Enquête CNRS-CES 2012

## L'emploi associatif représente 9,4% de l'emploi salarié régional et 12,8% de l'emploi privé

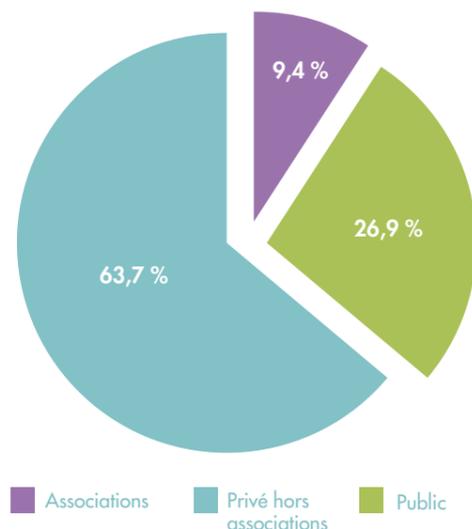
Au 31 décembre 2010, on compte en Midi-Pyrénées 10 200 établissements associatifs employeurs, soit 10% des établissements privés de la région (cf. Tableau 2). Ce sont surtout de petits établissements : les trois quarts ont moins de 10 salariés et les établissements de plus de 50 salariés ne représentent que 5% de l'ensemble des établissements associatifs employeurs.

Les associations midi-pyrénéennes emploient 91 000 salariés (75 000 ETP), ce qui représente 9,4% de l'emploi salarié régional et 12,8% de l'emploi salarié privé. Cette proportion est supérieure à celle observée au niveau national, la part des associations dans l'emploi salarié privé s'élevant à 10,9% pour le total France.

Pour prendre la mesure du volume de l'emploi salarié associatif, on peut aussi le comparer à la filière aéronautique et spatiale qui employait 89 100 salariés (hors intérim) en 2011 en Midi-Pyrénées<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Source : Insee, dossier n°157 sur l'enquête aéronautique-espace, décembre 2012

Graph 7  
Répartition de l'emploi salarié en Midi-Pyrénées



Source : Insee, CLAP 2010 - Traitement Observatoire régional de l'ESS / CRESS Midi-Pyrénées

Carte 1  
L'emploi associatif dans les départements au 31/12/2010

Part de l'emploi associatif dans le secteur privé

- Moins de 10%
- De 10% à 16%
- De 16% à 18%

Nombre d'emplois associatifs

- 36073
- 18000
- 9000



Source cartographique : Articque Source : Insee, CLAP 2010 - Traitement Observatoire régional de l'ESS / CRESS Midi-Pyrénées

## Une part de l'emploi associatif variable selon les départements

La part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé varie fortement selon les départements : elle est moindre en Haute-Garonne (9,6%) comparée aux autres départements, notamment l'Aveyron, le Lot ou les Hautes-Pyrénées qui affichent les taux les plus élevés (cf. Carte 1 et Tableau 2). Ces variations s'expliquent à la fois par un nombre

d'emplois industriels et tertiaires proportionnellement plus important dans l'agglomération toulousaine et par un tissu associatif plus développé dans certaines zones, notamment dans le domaine social (hébergement pour personnes âgées en Aveyron, aide à domicile dans le Lot et le Tarn ou accueil des personnes handicapées dans les Hautes-Pyrénées).

Tableau 2  
Répartition des associations employeuses de Midi-Pyrénées par département  
Données au 31/12/2010

	Nombre d'associations employeurs	Emplois salariés dans les associations		Part des établissements associatifs au sein du privé	Part des emplois associatifs (en effectifs) au sein du privé
		Effectifs	ETP		
Ariège	650	4 259	3 562	12,8%	16,0%
Aveyron	1 141	11 265	9 499	10,4%	17,9%
Haute-Garonne	4 077	36 073	29 446	9,7%	9,6%
Gers	760	5 238	4 291	9,6%	14,8%
Lot	662	5 905	5 305	10,4%	17,4%
Hautes-Pyrénées	838	8 416	6 858	9,8%	16,9%
Tarn	1 328	12 623	10 071	10,7%	16,3%
Tarn-et-Garonne	723	7 017	5 754	8,6%	15,0%
<b>Total Midi-Pyrénées</b>	<b>10 179</b>	<b>90 796</b>	<b>74 786</b>	<b>10,0%</b>	<b>12,8%</b>
<b>France entière</b>	<b>188 810</b>	<b>1 840 864</b>	<b>1 512 600</b>	<b>8,7%</b>	<b>10,9%</b>

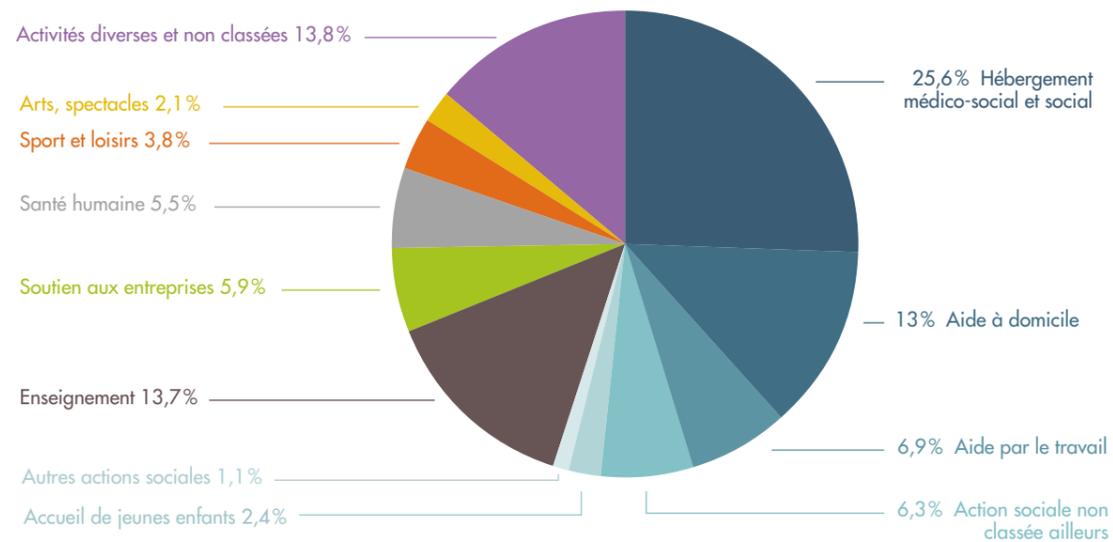
Source : Insee, CLAP 2010 - Traitement Observatoire régional de l'ESS / CRESS Midi-Pyrénées

Le secteur de l'action sociale reste le plus gros pourvoyeur d'emplois associatifs de la région : il regroupe plus d'un emploi sur deux, essentiellement répartis dans les établissements d'hébergement médico-social et social et dans les services d'aide à domicile (cf. Graphe 8). Il s'agit plutôt d'associations de grande taille. Le domaine éducatif est également très présent puisqu'il représente près de 14% des emplois sala-

riés. Parmi les associations éducatives qui emploient le plus de salariés, on trouve notamment les établissements d'enseignement privé. Près de 14% des emplois relèvent de la catégorie «activités diverses et non classées» qui regroupe notamment les fédérations du secteur jeunesse éducation populaire, souvent gestionnaires de Centres de Loisirs Associés à l'École (CLAE) et d'activités péri-scolaires.

## Graphe 8

Répartition de l'emploi salarié associatif (en effectifs) par secteur d'activité en Midi-Pyrénées au 31/12/2010



Source : Insee, CLAP 2010 - Traitement Observatoire Régional de l'ESS / CRESS Midi-Pyrénées

## Des conditions d'emploi spécifiques au milieu associatif

En 2010, les associations employeuses ont versé 1,9 milliard d'euros de rémunérations brutes (hors charges patronales), soit environ 10% de la masse salariale du secteur privé alors que la part des associations dans l'emploi salarié privé s'élève à 12,8%. Cet écart traduit à la fois un travail à temps partiel plus développé dans les associations et des rémunérations en moyenne plus faibles. En effet, si l'on rapporte la masse salariale brute aux effectifs salariés en ETP (74 800), le salaire brut annuel moyen d'une personne employée toute

l'année et à temps complet s'établit à 25 400 € dans les associations contre 31 400 € dans l'ensemble du secteur privé. Le travail à temps partiel concerne près de la moitié des salariés dans les associations contre 20% dans le privé hors associations et 22% dans le public (cf. Graphe 9). En équivalent temps plein, le volume de l'emploi salarié dans les associations de Midi-Pyrénées s'élève à 74 800 ETP (cf. Tableau 2), soit un ratio de 1,2 personne pour un poste, comme au niveau national.

Contrairement à certaines idées reçues sur l'importance des emplois précaires dans les associations, les salariés bénéficiant d'un CDI sont majoritaires : 7 salariés sur 10 en Midi-Pyrénées. Néanmoins, ce type de contrat reste moins répandu dans les associations que dans le reste de l'économie (cf. Graphe 10). Il faut préciser que la part des CDI est sensiblement plus importante dans des secteurs plus professionnalisés comme l'action sociale. En termes d'emplois aidés, les associations représentent à peine la moitié (47%) des contrats aidés du secteur non marchand<sup>1</sup>. Depuis le début de l'année 2013, environ 300 conventions d'emplois d'avenir ont été conclues dans le secteur associatif faisant de ce secteur le premier employeur (40% de l'ensemble des conventions contre 29% pour les communes).

1 Source DIRECCTE Midi-Pyrénées

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA, cf. Encadré 4) contribue au maintien voire au renforcement de l'emploi associatif. Entre 2009 et 2011, environ 1 500 associations ont été accompagnées en Midi-Pyrénées<sup>2</sup>. La tendance observée est une stabilité des emplois en CDI et CDD pour 63 % d'entre elles et une augmentation des emplois en CDI et CDD pour respectivement 28 % et 22 % de ces associations. Les postes FONJEP (Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire) constituent une autre forme d'aide à l'emploi associatif. Il s'agit d'un cofinancement par l'État du salaire des personnels permanents employés par les associations. En 2012, on dénombre 286 postes FONJEP en Midi-Pyrénées.

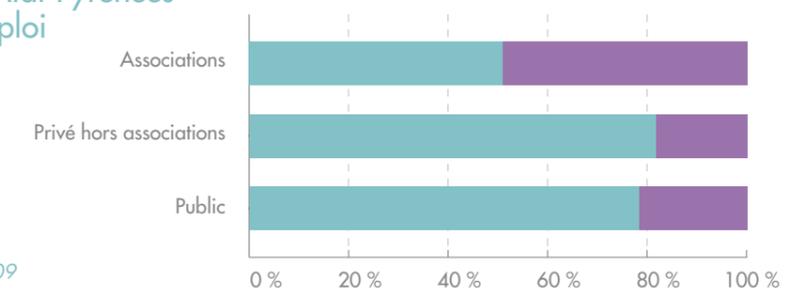
2 Source : Évaluation du dispositif DLA en Midi-Pyrénées. Les Ateliers Coopératifs, janvier 2013.

## Graphe 9

Répartition des salariés de Midi-Pyrénées par type de conditions d'emploi

■ Temps complet  
■ Autres conditions d'emploi

Source : Insee, DADS 2009 - Traitement Observatoire Régional de l'ESS / CRESS Midi-Pyrénées  
Champ : nombre de postes au 31/12/2009

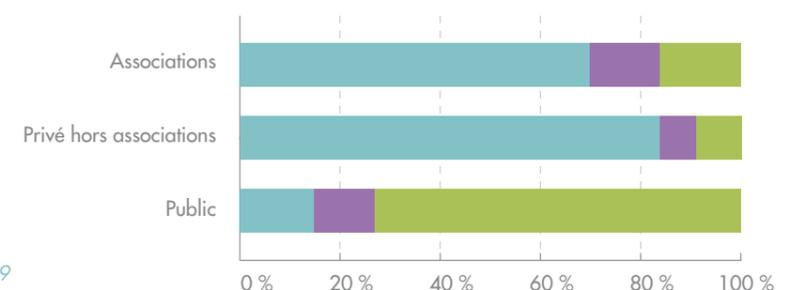


## Graphe 10

Répartition des salariés de Midi-Pyrénées par type de contrats de travail

■ CDI  
■ CDD  
■ Autres contrats

Source : Insee, DADS 2009 - Traitement Observatoire Régional de l'ESS / CRESS Midi-Pyrénées  
Champ : nombre de postes au 31/12/2009



## Des postes majoritairement occupés par des femmes

Les femmes occupent 73% des postes dans les associations en Midi-Pyrénées. C'est beaucoup plus que dans le secteur public (60%) ou le privé hors associations (41%). Cette sur-représentation s'explique en grande partie par la nature des emplois féminins qui sont plus nombreux dans le domaine social, dans les services d'aide à la personne ou dans l'enseignement.

Dans les associations comme dans le reste de l'économie, les femmes accèdent proportionnellement moins souvent à des postes d'encadrement. Ainsi, 9,6% des femmes travaillant au sein d'associations occupent un emploi de cadre contre 17% des hommes. Elles occupent 82% des emplois à temps partiel des associations.

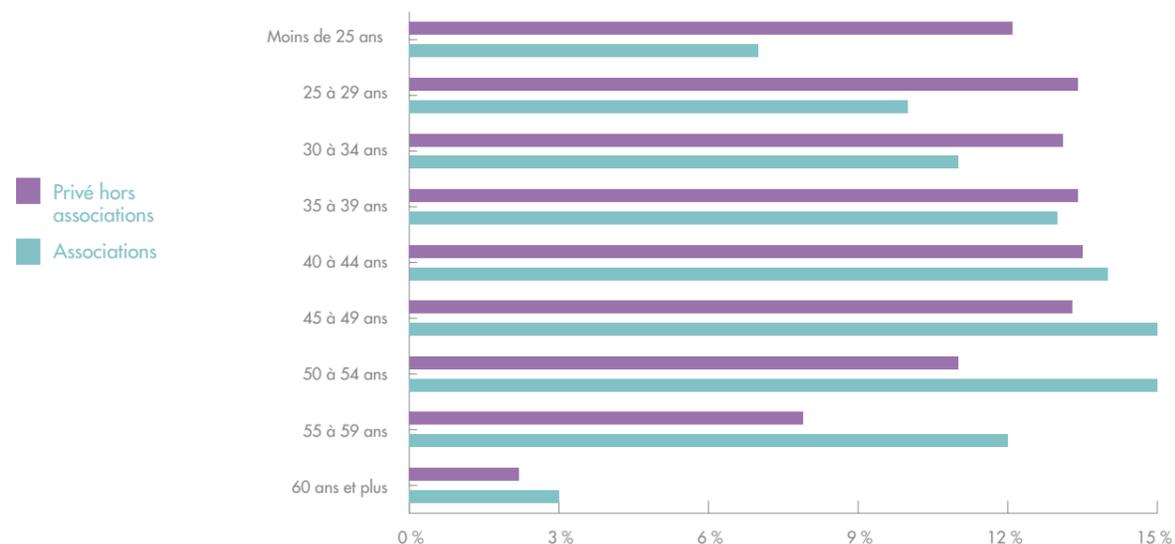
## Des salariés plus âgés que dans le reste du secteur privé

Le renouvellement des salariés apparaît comme un enjeu majeur pour les associations dans les prochaines années. En effet, si l'on compare la pyramide des âges des salariés exerçant dans les associations à celle des salariés du reste du secteur privé (cf. Graphe 11), on observe que les salariés

du secteur associatif sont proportionnellement plus âgés. Ainsi, dans les associations, les moins de 34 ans représentent 28% des salariés contre 39% dans le reste du privé. Inversement, la part des 50 ans et plus atteint 30% dans le secteur associatif contre 21% dans le privé hors associations.

### Graphe 11

Pyramide des âges des salariés en Midi-Pyrénées : comparaison associations et privé hors associations



Source : Insee, DADS 2010 - Traitement Observatoire Régional de l'ESS / CRESS Midi-Pyrénées  
Champ : nombre de postes au 31/12/2010

## Depuis fin 2010, un recul de l'emploi salarié après plusieurs années de croissance

Entre 2007 et 2010, l'emploi salarié dans les associations de Midi-Pyrénées a cru de 4,3% en moyenne annuelle alors que le reste du secteur privé n'enregistrait une hausse que de 1,1%. Or, depuis fin 2010, le secteur associatif qui semblait mieux résister que le reste du secteur privé enregistre une baisse de l'emploi salarié, en Midi-Pyrénées comme au niveau national. En effet, avec la crise, la contraction des budgets a entraîné une diminution

des financements publics aux associations avec un impact direct sur l'emploi associatif. Ainsi, dans la dernière enquête nationale de conjoncture menée par Recherches et Solidarités<sup>1</sup>, 57% des dirigeants associatifs de plus de 10 salariés signalent des difficultés réelles, tout particulièrement dans le secteur sanitaire et social dont les besoins ne cessent pourtant de croître avec la crise.

<sup>1</sup> Enquête réalisée auprès de 1709 responsables associatifs entre le 4 et le 18 décembre 2012

## L'engagement bénévole, la force vive des associations

Le bénévolat fait partie intégrante de l'engagement associatif. Défendre une cause d'intérêt général, se sentir utile, faire quelque chose pour autrui..., les motivations des bénévoles peuvent être diverses. Il faut rappeler que 85% des associations n'ont pas de salarié et s'appuient donc exclusivement sur l'acti-

tivité bénévole pour réaliser leur projet (cf. Graphe 2). Les 15% d'associations employeuses — outre le travail salarié rémunéré sur le budget de l'association — bénéficient aussi de l'apport du travail bénévole pour mettre en œuvre leur projet associatif.

Au niveau national, l'estimation du nombre de bénévoles dans les associations s'établit entre 11 et 12 millions de personnes<sup>1</sup>. Ainsi, plus d'un français sur 5 (parmi la population des 15 ans et plus) donne de son temps au travers d'une structure associative. En Midi-Pyrénées, on estime à environ 580 000 le nombre de bénévoles associatifs, soit près d'un midi-pyrénéen sur 4 (parmi les 15 ans et plus)<sup>2</sup>. La formation des bénévoles est un enjeu important

<sup>1</sup> Source : site internet du Ministère ([www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr))  
<sup>2</sup> Source : estimations DRJSCS à partir des sources disponibles

pour les associations, surtout pour celles dont le développement s'inscrit dans un projet de professionnalisation. Le FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative) a pour objet de favoriser la vie des associations et principalement d'aider à la formation des bénévoles réguliers (dirigeants et responsables d'activités) (cf. Encadré 2). Les bénévoles peuvent aussi trouver des informations et des conseils auprès des Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) (cf. Encadré 4).

## La fonction de président majoritairement occupée par des hommes et des seniors

Les dirigeants (présidents, trésoriers, secrétaires) sont, de par la loi, bénévoles. Si les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes à faire partie du bureau associatif (53% contre 47%), l'écart se creuse pour les fonctions de président : 69% des postes de présidents sont occupés par des hommes, soit un pourcentage comparable à celui déjà observé lors de la précédente enquête (cf. Tableau 3). Néanmoins, la présence de femmes à la tête d'associations est très variable selon les secteurs. Ainsi, dans l'éducation et la formation, les femmes occupent pour la moitié la fonction de présidente. Dans le domaine action sociale-santé, elles sont aussi bien représentées avec 48% de femmes présidentes.

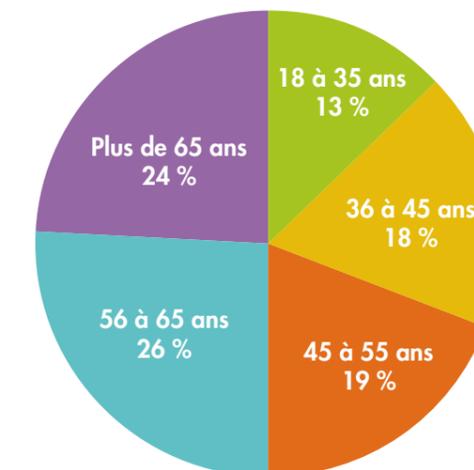
Globalement on observe un rajeunissement des dirigeants depuis la dernière enquête. En 2011, les moins de 35 ans représentent 13% des effectifs dirigeants (cf. Graphe 12) contre 5% seulement en 2005 tandis que la part des plus de 65 ans passe de 31% à 24% entre 2005 et 2011. La fonction de président est toujours occupée majoritairement par des seniors puisque 47% des présidents sont retraités (comme au niveau national) alors que les retraités ne représentent que 24% de la population régionale. Une plus grande disponibilité, parfois des qualifications professionnelles pointues, sont de précieux atouts mis au service de l'association.

Tableau 3  
Genre des membres du bureau associatif en Midi-Pyrénées

	Président	Président, trésorier, secrétaire
Hommes	69%	53%
Femmes	31%	47%
	100%	100%

Source : Enquête CNRS-CES 2012

Graphe 12  
Répartition des associations de Midi-Pyrénées selon l'âge des dirigeants (président, trésorier et secrétaire)



## Encadré 2

### Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) en Midi-Pyrénées

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) a pour objet d'attribuer des subventions à des projets de formations de bénévoles élus et responsables d'activités, présentés par des associations\* régulièrement déclarées au RNA (Registre National des Associations). L'objectif est d'accroître les compétences des bénévoles réguliers afin de favoriser l'efficacité de l'action associative.

Au niveau régional, il peut également soutenir la mise en œuvre de projets ou d'activités nouvelles d'une association, en phase de démarrage uniquement.

La régionalisation de la majeure partie du dispositif s'inscrit dans une double perspective :

- améliorer l'articulation avec les collectivités portant souvent des démarches de soutien au développement des associations par l'appui à la formation de leurs bénévoles ;
- favoriser l'accès au dispositif —notamment par la mutualisation des actions de formations — des associations modestes dont l'action quotidienne irrigue et enrichit le territoire.

#### Le FDVA 2012 en Midi-Pyrénées en chiffres :

En 2012, 123 associations ont été subventionnées. 263 actions ont été financées dont 250 actions de formations de bénévoles (8 175 personnes concernées) et 13 actions concernant de nouveaux projets associatifs.

Sur les trois dernières années, le soutien financier est quasi stable excepté en 2011 du fait d'une dotation exceptionnelle en fin d'année.

#### Évolution sur les trois dernières années :

	2010	2011	2012
Nombre d'associations demandeuses	90	105	158
Nombre d'associations subventionnées	81	98	123
Nombre d'actions demandées	275	371	473
Nombre d'actions subventionnées	234	357	263
Montants subventions accordées	337 000 €	411 745 €**	354 999 €

\*\* Y compris dotation exceptionnelle en fin d'exercice

\* Les associations non éligibles au FDVA :

- les associations sportives, dans la mesure où elles peuvent solliciter le CNDS
- les associations représentant un secteur professionnel (syndicats, groupements de professionnels...)
- les associations défendant essentiellement les intérêts communs d'un public adhérent (lobbying...)
- les associations para-administratives ou para-municipales
- les associations n'ayant pas satisfait aux exigences de comptes-rendus

## Une autre forme d'engagement : le volontariat associatif

Parallèlement au bénévolat, le volontariat associatif constitue une autre forme d'engagement. Le volontaire se distingue à la fois du bénévole et du salarié. En effet, le volontaire s'engage de manière formelle (par contrat), pour une durée limitée, à temps plein et pour une mission d'intérêt général. En contrepartie de cet engagement, le volontaire perçoit une indemnité qui n'est pas assimilable à un salaire. Dans les principales formes de volontariat (service civique, volontariat international), les associations jouent un rôle prépondérant. Ainsi, pour l'engagement de service civique, les associations de Midi-Pyrénées représentent 84 % des structures agréées. Elles restent le principal pourvoyeur de missions puisque 9 volontaires sur 10 effectuent leur service civique au sein d'une association, soit une proportion plus élevée qu'au niveau national<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cf. Cahiers de la DRJSCS n°5 « Deux ans de service civique en Midi-Pyrénées » - novembre 2012

Il en va de même pour les différents dispositifs de volontariat international comme le volontariat franco-allemand, le service volontaire européen (SVE) et le volontariat de solidarité internationale (VSI) où les associations de Midi-Pyrénées représentent environ 80 % des structures d'accueil ou d'envoi de volontaires.

En accueils collectifs de mineurs, le contrat d'engagement éducatif — institué par la loi de 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif — constitue une spécificité du secteur. Il concerne les personnes qui, durant leurs congés ou leur temps de loisirs, participent occasionnellement à l'animation ou à la direction de centres de vacances. On dénombre en France en 2011 environ 36 000 directeurs et plus de 200 000 animateurs occasionnels dans les accueils collectifs de mineurs<sup>2</sup>. Les associations représentent environ 70 % de l'ensemble des structures organisatrices d'accueil de mineurs.

<sup>2</sup> Source : site du Ministère [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)

## Le financement des associations

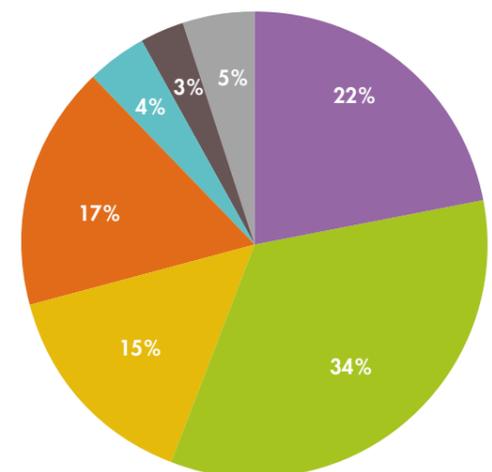
En Midi-Pyrénées, près de 6 associations sur 10 ont moins de 5 000 euros de budget annuel de fonctionnement et 12 % disposent de plus de 50 000 euros, soit une structure proche de celle observée au niveau national (cf. Graphe 13).

### Graphe 13

Répartition des associations de Midi-Pyrénées selon la taille du budget annuel de fonctionnement



Source : Enquête CNRS-CES 2012



Les cotisations des membres constituent souvent l'unique ressource pour de nombreuses petites associations. Les autres ressources des associations peuvent être issues des dons des particuliers et du

mécénat, des recettes d'activités et des subventions publiques (cf. tableau 4). La structure des ressources diffère surtout selon que l'association est employeuse ou non.

**Tableau 4**  
Structure des ressources des associations en France

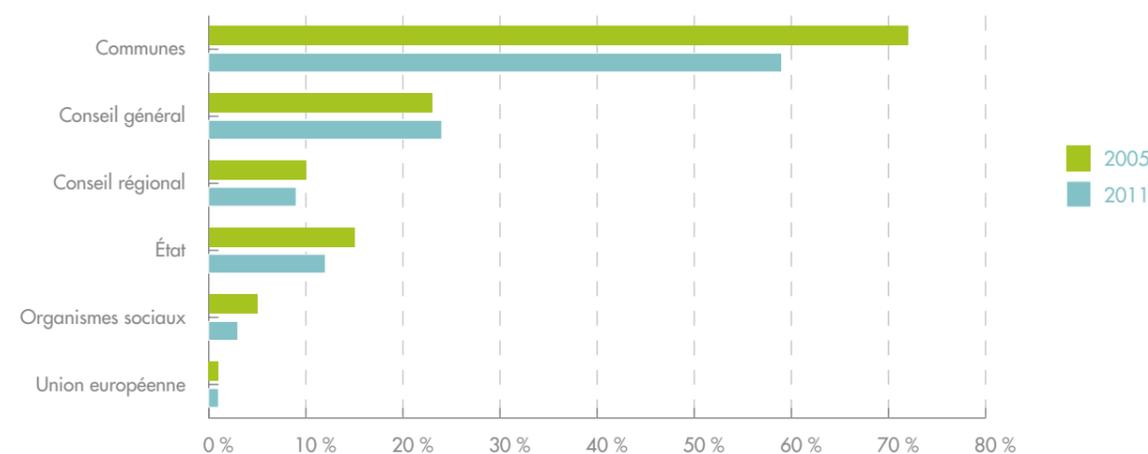
	2011	Rappel 2005
Cotisations	11%	12%
Dons et mécénat	4%	5%
Recettes d'activités publiques ou privées	60%	49%
Subventions publiques	24%	34%
	100%	100%

Source : Enquête CNRS-CES 2012

En 2011, les communes entretiennent des relations financières avec 59% des associations de la région (cf. Graphe 14). En 2005, 72% des associations déclaraient percevoir un financement de la commune. Le second partenaire public des associations est le Conseil général qui accorde un finance-

ment à près d'un quart des associations. Les financements de l'État et du Conseil régional concernent respectivement 12% et 9% des associations régionales en 2011. Les organismes sociaux ne financent que 3% des associations et 1% seulement des associations déclarent bénéficier de fonds européens.

**Graphe 14**  
Part des associations de Midi-Pyrénées percevant des financements publics (subventions et prestations)



Source : Enquête CNRS-CES 2012

Note de lecture : près de 60% des associations de Midi-Pyrénées perçoivent un financement communal en 2011, contre 72% en 2005

### Encadré 3

#### La Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) Midi-Pyrénées

Depuis 2002, la CPCA Midi-Pyrénées est l'instance de représentation politique des mouvements associatifs, dans leur diversité.

Elle représente des associations toujours plus nombreuses au plan régional ainsi que leurs adhérents et leurs bénévoles. Environ 60% des associations de la région (38 000 associations) sont fédérées par les membres de la CPCA Midi-Pyrénées.

La CPCA défendant les valeurs de la citoyenneté, de la démocratie et des droits de l'homme milite pour une reconnaissance pleine et entière des intérêts et des valeurs du monde associatif au sein de la société française.

La CPCA Midi-Pyrénées rassemble 15 grandes coordinations associatives représentant les associations de terrain, dans différents domaines (culture, éducation, loisirs, santé, social, sports, tourisme, environnement, consommateurs, personnes âgées, solidarité internationale) :

**CADECS** (Coordination d'Associations de Développement Economique, Culturel et Social)

**CELAVAR** (Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale)

**COFAC** (Coordination des Fédérations et Associations Culturelles)

**CORERPA Midi-Pyrénées** (Association du Comité Régional des retraités et personnes âgées de Midi-Pyrénées)

**CRAJEP** (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire)

**CROS Midi-Pyrénées** (Comité Régional Olympique et Sportif de Midi-Pyrénées)

**CROSI Midi Pyrénées** (Comité Régional des Organisations de Solidarités Internationale)

**FNARS Midi-Pyrénées** (Fédération des associations d'accueil et de réinsertion sociale)

**FNE MIDI PYRENEES** (France Nature Environnement MP)

**GRAINE MIDI PYRENEES** (Réseau Régional d'Education en Environnement)

**LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT Midi-Pyrénées**

**UNAT Midi-Pyrénées** (Union Nationale des Associations de Tourisme)

**URACIF Midi-Pyrénées** (Union Régionale Midi-Pyrénées des centres d'information et de documentation des femmes et des familles)

**URAF Midi-Pyrénées** (Union Régionale des Associations Familiales)

**URIOPSS Midi-Pyrénées** (Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux)

Ces 15 coordinations sont les membres du Conseil d'Administration de la CPCA Midi-Pyrénées. Ce sont donc elles qui fixent les orientations de la CPCA et lui permettent de développer son projet.

**La CPCA Midi-Pyrénées a ainsi pour but :**

- De représenter, valoriser, défendre le mouvement associatif dans sa diversité,
- D'informer, accompagner, coordonner les associations.

**Les nouveaux locaux associatifs mutualisés de la CPCA constituent un lieu ressources au service de la vie associative régionale : Centre associatif ANADYR, 108 Route d'Espagne 31100 Toulouse**

## Encadré 4 L'appui à la vie associative en Midi-Pyrénées

### • Les Délégués Départementaux à la Vie Associative (DDVA)

En Midi-Pyrénées, le réseau comprend 8 délégués départementaux à la vie associative (DDVA) — un par DDCS-PP — ainsi qu'un responsable régional à la DRJSCS.

#### Leur rôle :

- développer la vie associative,
- animer et coordonner le développement de la vie associative.

#### Leurs missions :

- faciliter l'accès à l'information des associations,
- animer les missions d'accueil et d'information aux associations (MAIA),
- assurer la coordination entre les divers dispositifs créés au service du développement associatif,
- dialoguer avec les associations,
- recueillir les besoins et attentes des associations,
- observer les évolutions du milieu associatif local,
- développer la connaissance des spécificités associatives par des actions de formation.

### • Les Missions d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA)

Les MAIA ont pour mission d'informer et d'apporter un appui de proximité aux associations. Placées sous l'autorité du préfet de département, elles sont pilotées et animées par le délégué départemental à la vie associative. Les MAIA sont composées de représentants des services de l'Etat qui sont les correspondants privilégiés des associations.

Elles sont le centre d'un réseau de lieux-ressources à la disposition de l'ensemble des partenaires intervenant dans le cadre du développement de la vie associative. Elles établissent des partenariats avec les autres acteurs impliqués dans l'information, l'accueil et l'appui aux associations, tels que les fédérations associatives, les collectivités locales, les points d'appui à la vie associative.

### • Les Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB)

Le Ministère chargé de la vie associative a initié une démarche — en lien étroit avec le délégué départemental à la vie associative (DDVA) et en cohérence avec le réseau de la mission d'aide et d'information des associations (MAIA) — visant à créer un «centre de ressources et d'information des bénévoles» (CRIB) dans chaque département afin de permettre aux dirigeants(es) bénévoles de se recentrer sur l'animation de leur association. Initialement dédiés au secteur sportif, les CRIB s'adressent aujourd'hui à l'ensemble du champ associatif.

Les CRIB s'appuient en priorité sur des associations existantes et peuvent constituer une structure départementale simple ou une structure tête de réseau comportant une ou plusieurs antennes ou permanences - lieux spécifiques et identifiés permettant de réaliser des entretiens individualisés.

Les bénévoles doivent pouvoir trouver auprès des CRIB des informations concrètes, un accompagnement de conseils sur l'administration, la vie statutaire, la gestion comptable, la fiscalité et les questions relatives à l'emploi.

### • Le Dispositif Local d'Accompagnement des Associations (DLA)

Créé en 2002 par l'Etat (Ministère du Travail et de l'Emploi) et la Caisse des Dépôts — notamment pour aider à la pérennisation des « Emplois Jeunes » — le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) aide les associations employeurs, structures d'insertion et autres entreprises d'utilité sociale créatrices d'emploi dans leur démarche de consolidation et de développement (accueil, diagnostic, accompagnement, suivi) selon deux principes : une démarche volontaire et participative et un accompagnement limité dans la durée.

Le Centre Régional de Ressources et d'Animation (C2RA) est un lieu d'information, de mutualisation et d'échanges ; il assure la coordination des DLA sur le territoire régional.

## L'appui à la vie associative en Midi-Pyrénées



### Niveau régional



## Pour en savoir plus :

Documents consultables à l'adresse suivante : [www.drjscs-mp.fr/cahiers](http://www.drjscs-mp.fr/cahiers)

### Sites internet :

- Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative : [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) – [www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr)
- Recherches & Solidarités : [www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org)
- Conseil Régional : [www.midipyrenees.fr](http://www.midipyrenees.fr)
- Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) de Midi-Pyrénées : [www.cPCA-midipyrenees.asso.fr](http://www.cPCA-midipyrenees.asso.fr)
- Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire midi-Pyrénées : [www.cress-midipyrenees.org](http://www.cress-midipyrenees.org)

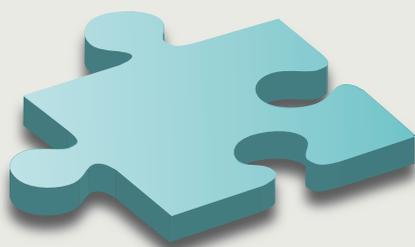
### Publications :

- Panorama de l'économie sociale et solidaire en Midi-Pyrénées - Edition 2012 - CRESS Midi-Pyrénées
- Les associations en Midi-Pyrénées - Repères et chiffres clés, Ressources & Solidarités, septembre 2012
- Repères sur les associations en France - CPCA - Edith Archambault et Viviane Tchernonog (CES - CNRS), mars 2012
- A paraître : Le paysage associatif français - Viviane Tchernonog, 2<sup>ème</sup> édition, Dalloz Juris associations, 2013.

# Les Cahiers de la DRJSCS



Ce dossier a été réalisé par l'unité Observation études statistiques et le pôle Cohésion sociale de la DRJSCS Midi-Pyrénées.



Directeur de la publication  
**Frédéric Ramé**

Rédactrice en chef  
**Michèle Even**

Ont contribué à ce numéro  
**André Delbreilh**  
**Michèle Even**

Charte éditoriale et mise en page  
**Studio Poids Plume**

Imprimeur  
**Imprimerie Re-print**

Numéro ISSN : 2119 - 7717



**Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Midi-Pyrénées**

5 rue du pont Montaudran - BP 7009 - 31068 Toulouse cedex  
Téléphone : 05 34 41 73 00 - Fax : 05 34 41 73 73 - Mail : [drjscs31@drjscs.gouv.fr](mailto:drjscs31@drjscs.gouv.fr)  
Site internet : [www.midi-pyrenees.drjscs.gouv.fr](http://www.midi-pyrenees.drjscs.gouv.fr)